

# Prescriptions de sécurité



# Disposition

1. Règles de base en relation avec les armes;
2. La règle des six;
3. Distances de mise en danger;
4. Dispersion/couverture de la gerbe, distances de tir;
5. Sécurité passive et active;
6. Mesures de sécurité;
7. Q&A

# Les règles de base en relation avec les armes



**Une arme est toujours à considérer comme chargée...**



**... jusqu'à ce que l'on s'en  
soit personnellement  
convaincu du contraire!**



**L'arme est toujours pointée dans une direction sûre !**



**Une arme n'est jamais dirigée en direction de ce que l'on ne veut pas tirer.**





**Port de l'arme en dehors d'une situation de chasse:**  
l'arme est cassée, sangle sur l'épaule, canons dirigés vers le haut.

**Sans sangle:**  
sur l'avant- bras  
ou à la main, canons vers le bas.

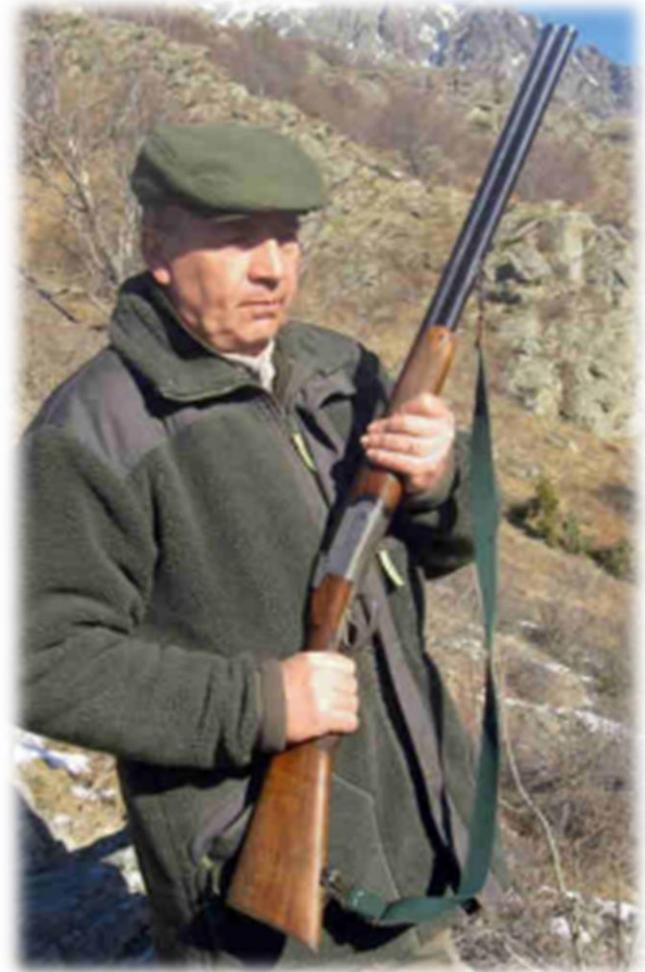


## Port de la carabine



**culasse ouverte**  
**sangle sur l'épaule**  
**canon vers le haut**  
**magasin vide ou plus engagé.**

**L'index est toujours tendu le long de la crosse et/ou éloigné de la détente.**



**Hors situation de chasse, les armes sont toujours cassées ou ouvertes et déchargées!**



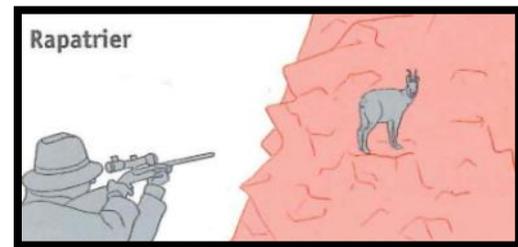
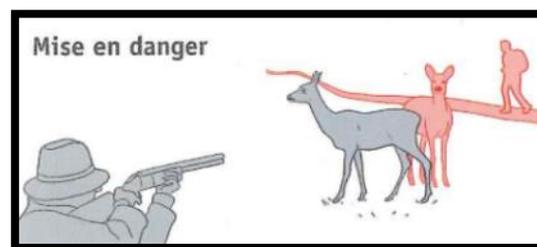
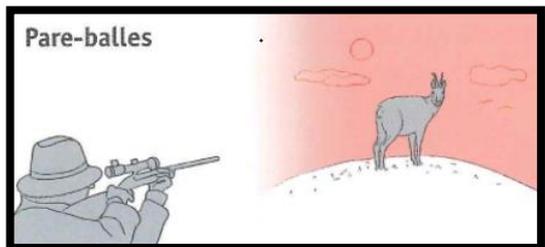
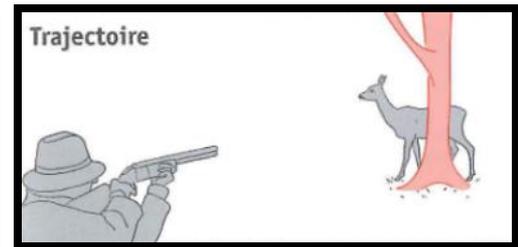
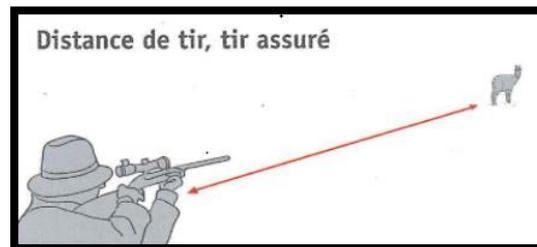
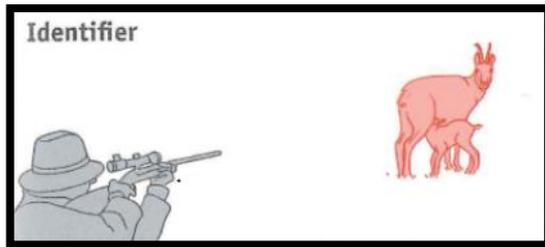


**Lors de passage d'obstacle,  
il est impératif de décharger  
les armes.**

**Elles sont cassées ou culasse  
ouverte et sans  
munition engagée.**



# La règle des six



# Identifier



**Ne tirez jamais sur un animal qui n'est pas formellement identifié**

# Distances de tir

922.11

Ordonnance concernant la chasse

(OCha)



Art. 39 Distances de tir

<sup>1</sup> Les distances maximales de tir sont:

- a) 35 mètres (avec une tolérance de 10 %) pour le tir à grenaille et à balles pour canons lisses;
- b) 200 mètres (avec une tolérance de 15 %) pour le tir à balle (sauf pour le renard et le blaireau);
- c) 100 mètres (avec une tolérance de 15 %) pour le tir à balle du renard et du blaireau.

35 m



200 m



100 m



# Distances de tir pour la grenaille



## Tabelle Schrotpatronen in Nr. und Schrotgrösse

	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
mm	1,7	2,0	2,2	2,3	2,41	2,5	2,6	2,7	3,0	3,2	3,25
inch.	0,07	0,08	0,09	0,09	0,09	0,1	0,1	0,11	0,12	0,13	0,13
Nr.	10	9	8	7 3/4	7 1/2	7	6 1/2	6	5	4	4
	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
mm	3,5	3,7	3,75	4,0	4,2	4,5	5,2	6,2	7,6	8,6	
inch.	0,14	0,15	0,16	0,15	0,17	0,18	0,2	0,24	0,3	0,33	
Nr.	3	2	2	1	0	(BBBB)	(AAA)	(SSSG)	(5P 5G)	(SG/LG)	

**Diamètres interdits**

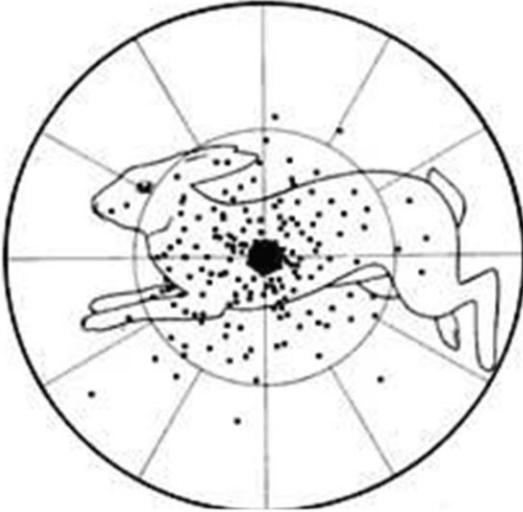
Jusqu' à 10m la gerbe est encore trop serrée,  
l'effet mortel arrive seulement avec un tir  
très bien placé  
(dégâts à la venaison)

Cartouches chargées à 36gr

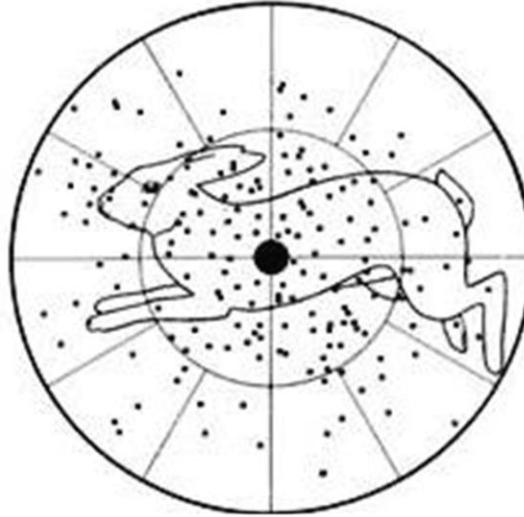
Nr. 1 = 96 plombs

Nr. 3 = 143 plombs

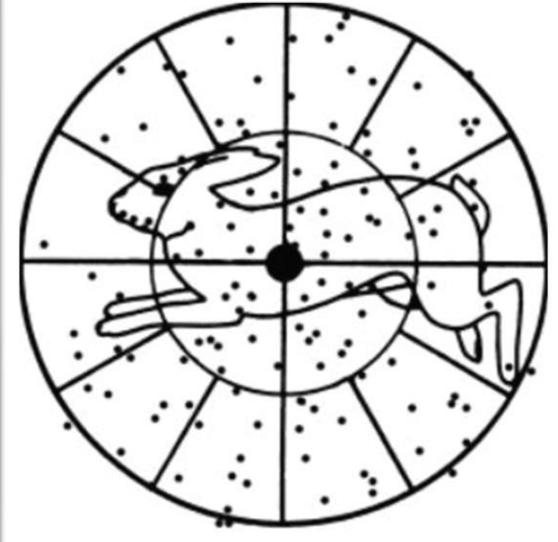
**Attention distance  
maximal 35m!**



**Gerbe d'une cartouche normale  
à 15m**



**Gerbe d'une cartouche normale  
à 25m**



**Dès 35m  
des recherches difficiles  
sont préprogrammées  
car la couverture de la  
grenaille est  
insuffisante  
et à peine mortelle.**



# Trajectoire



**La zone entre la bouche à feu de l'arme et le pare-balle doit être libre d'obstacle tel que buisson, herbe et autre...**

# Pare-balles

En toute sécurité



# Règle du T

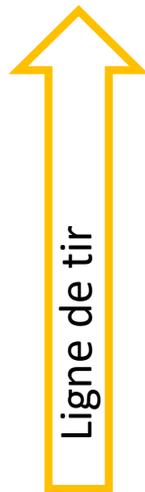
Par-balles

Dans cette zone ne se trouve pas de bâtiment, d'être vivant, de route...  
Danger de ricochets.

But

Ligne de tir

Tireur



# Mise en danger



**1'500 m pour balle à canon lisse**

**6'000 m pour balle à canon rayé**



## Mise en danger



**Diamètre de la grenaille x 100 = distance de sécurité en mètres;**

**La grenaille de 2,5mm peut encore, à 250m, perforer un œil humain!**

# Mise en danger



**Ricochets**

**Sol gelé**

**Revêtement des routes**

**Ne jamais tirer par dessus une arrête**



**Une végétation dense est  
insuffisante !**



**Un terrain peu visible et vallonné est toujours traître**



# Sécurité active

Avant de charger, contrôler canon libre!



Ceci est valable pour tous

Avant de charger, contrôler canon libre!



Lors du chargement et du déchargement, le canon sera toujours dirigé vers une zone sans risque:

Exemple: sol mou,  
talus sans pierre



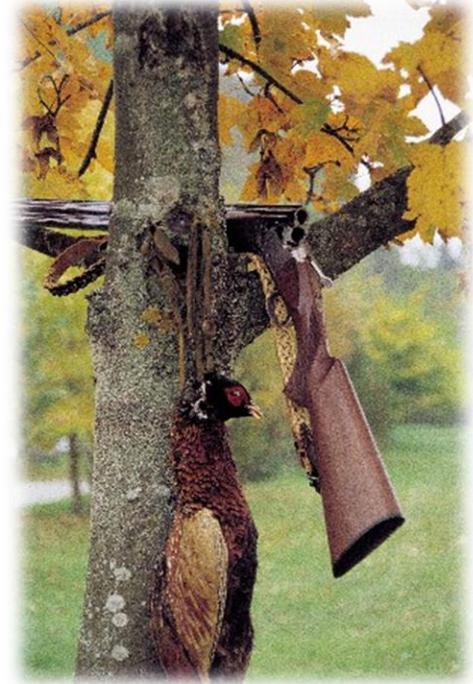
Après avoir chargé ne jamais  
oublier d'engager la sécurité



Un système de sécurité est  
rarement fiable à 100% .  
Seule une arme non chargée  
est une arme sûre !



Lorsque l'on se sépare de son arme, quelle que soit la raison (attraper les chiens, inscrire un gibier, manger....) elle devra impérativement être déchargée !



## Sécurité active

Le mélange de cartouches à balle et à grenaille dans la sacoche à munition est à proscrire



# Mesures de sécurité particulières dans les stands



- **La bretelle sera retirée**
  - **Protection auriculaire, lunettes de sécurité et casquette sont obligatoires**
  - **L'arme n'est chargée et désassurée uniquement en position de tir**
  - **L'arme n'est fermée qu'au moment du tir**
- 
- **En cas d'interruption, pour n'importe quel motif, l'arme sera immédiatement assurée, cassée ou ouverte;**
  - **Quand le tireur aura lâché son ou ses coups, l'arme sera également sécurisée et ouverte avant tout autre mouvement ou manipulation !**

# Mesures de sécurité particulières dans les stands



- La bretelle sera retirée **sur buts mobiles**
  - Protection auriculaire à **coques**
  - Charger et désassurer uniquement **arme épaulée**
- 
- En cas d'interruption, **pour n'importe quel motif**, l'arme sera immédiatement **assurée et culasse déverrouillée**;
  - Quand le tireur aura lâché son ou ses coups, la **culasse sera ouverte** avant tout autre mouvement ou manipulation !

# Mesures de sécurité particulières dans les stands



- Que **les munitions à grenaille du stand** sont autorisées
- Pour les calibres autre que 12, **max 28 gr de charge et payer la passe au stand!**



- Éviter la munition blindée pour la formation!

# Sécurité passive

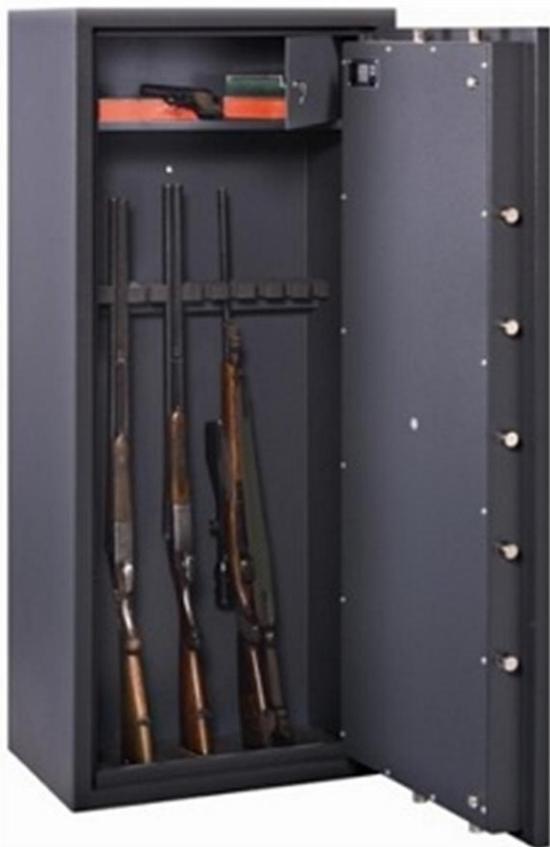
Les housses et mallettes restent dans les véhicules!



Une arme entreposée ou transportée doit toujours être **déchargée**



Ne jamais stocker les armes et la munitions dans le même conteneur





**Si les armes ne sont pas stockées sous clé,  
il faut enlever et séparer la culasse (carabine) ou la  
longuesse (fusil) afin de rendre les armes inutilisables.**

# Transport des armes



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

922.11

**Ordonnance concernant la chasse**

(OCha)

## Art. 38 Sécurité

<sup>1</sup> Toutes les armes utilisées pour la chasse doivent être munies d'un dispositif de sécurité.

<sup>2</sup> En dehors de l'action de chasse, toute arme doit être déchargée.

<sup>3</sup> Le transport des armes est régi par la législation fédérale sur les armes.

# Transport des armes



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

## Loi fédérale sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions

(Loi sur les armes, LArm)

### - Art. 28<sup>98</sup> Transport d'armes

<sup>1</sup> Le permis de port d'armes n'est pas requis pour le transport d'armes, notamment:

- a. à destination ou en provenance de cours, d'exercices ou de manifestations organisées par des sociétés de tir, de chasse ou d'armes soft air, ou par des associations ou fédérations militaires;
- b. à destination ou en provenance d'un arsenal;
- c. à destination ou en provenance du titulaire d'une patente de commerce d'armes;
- d. à destination ou en provenance d'une manifestation spécialisée;
- e. lors d'un changement de domicile.

<sup>2</sup> Durant le transport d'armes à feu, les armes et les munitions doivent être séparées.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

# Transport des armes

## Ordonnance sur les armes, les accessoires d'armes et les munitions

(Ordonnance sur les armes, OArm)

### - Section 3 Transport d'armes

(art. 28 LArm)

### - Art. 51

<sup>1</sup> Une arme ne peut être transportée plus longtemps que l'activité qui s'y rapporte ne le justifie.

<sup>2</sup> Lors du transport d'armes à feu, les magasins ne doivent pas contenir de munitions.

# Séparer les munitions des armes



Lors du transport, l'arme devrait toujours être dans une housse ou une valise fermée



Les armes qui sont transportées ne doivent pas être à la vue de tout le monde

Avant, pendant la chasse et durant les exercices de tir, pour des raisons évidentes, il faut s'abstenir de consommer des boissons alcoolisées!



Il y a d'autres moyens, pour se procurer des ailes



Après la chasse, c'est après la chasse...

